

# RÉNOVATION DE LA PASSERELLE PIÉTONNE EN BOIS DU GYMNASSE DAVID DOUILLET

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE  
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX  
N°03/ST/2026**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION  
(R.C.)**

## Table des matières

1. Coordonnées du pouvoir adjudicateur.....	3
2. Mode de dévolution choisi.....	3
3. Type et forme du marché - Allotissement - Exécution fractionnée.....	3
3.1 Type et forme du marché.....	3
3.2 Allotissement.....	3
3.3 Exécution fractionnée.....	3
4. Lieu d'exécution des travaux.....	3
5. Objet du marché - Nature des travaux.....	4
5.1 Objet du marché.....	4
5.2 Nature des travaux et prestations complémentaires.....	4
6. Durée du marché - Délais d'exécution - Reconduction - Calendrier prévisionnel.....	4
6.1 Durée du marché et délais d'exécution des travaux.....	4
6.2 Caractère reconductible du marché et modalités de reconduction.....	4
6.3 Date ou période prévisionnelle d'engagement des travaux.....	4
7. Variante.....	4
8. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché.....	5
9. Modalités de réception des candidatures.....	5
10. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché.....	5
10.1 Modalités de paiement.....	5
10.2 Modalités de financement.....	5
11. Forme juridique du candidat.....	5
12. Justificatifs de candidature.....	5
13. Justificatifs de capacités.....	5
14. Critères d'attribution et jugement des offres.....	6
14.1 Critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.....	6
14.2 Grille d'évaluation des sous-critères techniques.....	6
14.3 Phase de négociation des offres.....	7
15. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration.....	7
16. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par le pouvoir adjudicateur.....	7
17. Modalités de remise des offres.....	7
17.1 Contenu de l'offre.....	7
17.2 Modalités de remise des offres.....	9
17.3 Date et heure limites de remise des offres.....	10
17.4 Durée de validité de l'offre.....	10
18. Recours.....	10
19. Renseignements complémentaires.....	10

## 1. Coordonnées du pouvoir adjudicateur

✓ Pouvoir adjudicateur

Commune de COUPVRAY

Place de la Mairie

77 700 COUPVRAY

SIRET 217 701 325 00011

Téléphone (standard) : 01 64 63 43 00

Courriel : [mairie@coupvray.fr](mailto:mairie@coupvray.fr)

Profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/>

Activité principale : services généraux des administrations publiques

✓ Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur Thierry CERRI, maire de COUPVRAY.

## 2. Mode de dévolution choisi

Le présent marché public est passé procédure adaptée (MAPA), en application des dispositions des articles L.2123-1 1° et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.

La valeur estimée du besoin a été déterminée conformément aux dispositions de l'article R.2121-1, sur la base du montant total hors taxes (HT) des travaux de rénovation de la passerelle.

## 3. Type et forme du marché - Allotissement - Exécution fractionnée

### 3.1 Type et forme du marché

Il s'agit d'un marché traité à prix global et forfaitaire.

Le prix forfaitaire couvre l'ensemble des prestations décrites au CCTP, incluant les études d'exécution, la fourniture des matériaux (Iroko, composite, inox A2) et la mise en œuvre.

### 3.2 Allotissement

Marché unique non alloti.

### 3.3 Exécution fractionnée

Le présent marché public ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des dispositions de l'article R.2113-4 du Code de la commande publique.

Il ne prend pas la forme d'un accord-cadre au sens des dispositions de l'article R2162-2 du Code de la commande publique.

## 4. Lieu d'exécution des travaux

Gymnase David Douillet - 73 rue de Lesches - 77700 COUPVRAY

## 5. Objet du marché - Nature des travaux

### 5.1 Objet du marché

Marché public de travaux pour la rénovation de la passerelle piétonne en bois du gymnase David Douillet.

Nomenclature classification CPV	
Identification du lot du marché	Descripteur CPV principal
Travaux de rénovation de ponts	45221119-9

### 5.2 Nature des travaux et prestations complémentaires

Le présent marché public comprend l'exécution des travaux principaux susmentionnés. Le marché public prévoit la possibilité de conclure des marchés publics complémentaires en application des dispositions de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique. La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## 6. Durée du marché - Délais d'exécution - Reconduction - Calendrier prévisionnel

### 6.1 Durée du marché et délais d'exécution des travaux

Le présent marché public prend effet à la date de sa notification. Le délai d'exécution démarre à compter de la date fixée par l'ordre de service (OS) prescrivant le démarrage des travaux. Le délai d'exécution global est de 15 semaines, incluant une période de préparation de chantier de 5 semaines.

### 6.2 Caractère reconductible du marché et modalités de reconduction

Le présent marché public n'est pas reconductible.

### 6.3 Date ou période prévisionnelle d'engagement des travaux

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'engagement des travaux est envisagé pour **début juillet 2026**.

## 7. Variante

Le pouvoir adjudicateur impose aux candidats de chiffrer la variante définie au CCTP.

- Objet de la variante : pose du platelage sur lambourdes au-dessus des solives avec mise en conformité des garde-corps par rehausse métallique.
- Obligation : les candidats doivent obligatoirement présenter une offre pour la solution de base et une offre pour cette variante.

L'absence de réponse ou de chiffrage de la variante imposée entraînera l'irrégularité de l'offre globale du candidat, laquelle sera rejetée.

Les variantes libres à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

## **8. Conditions particulières auxquelles est soumise la réalisation du marché**

Le présent marché n'est pas réservé au profit des structures visées par les dispositions des articles L.2113-12 à L.2113-15 du Code de la commande publique (EA, ESAT, structures d'insertion).

## **9. Modalités de réception des candidatures**

Afin de faciliter la constitution des offres des candidats et de les sensibiliser aux contraintes techniques des prestations à exécuter au titre du marché public, le pouvoir adjudicateur organise une visite collective obligatoire le :

**Jeudi 28 mai 2026 à 9h00**

Les candidats intéressés sont invités à prendre rendez-vous auprès des services techniques municipaux au plus tard le 27 mai 2026 à 12h00 (téléphone 01.60.04.22.54). Le rendez-vous sera fixé au centre technique municipal situé 4 rue Louis Braille à COUPVRAY.

À l'issue de la visite, une attestation de visite sera délivrée aux candidats, document qu'ils devront obligatoirement joindre à leur offre.

## **10. Modalités essentielles de financement et de paiement du marché**

### 10.1 Modalités de paiement

Les factures du titulaire du marché seront réglées par mandat administratif et virement bancaire dans les conditions mentionnées aux articles L2192-10 à L2192-14 et R2192-10 à R2192-37 du Code de la commande publique, en ce qui concerne les délais de paiement, ainsi qu'en matière d'intérêts moratoires en cas de non-respect de ces délais par le pouvoir adjudicateur. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

### 10.2 Modalités de financement

Le présent marché est financé sur le budget principal de la commune (section d'investissement) au moyen de ressources propres (autofinancement), complétées éventuellement par des subventions publiques et/ou un recours à l'emprunt.

## **11. Forme juridique du candidat**

Les candidats peuvent se présenter seuls ou sous forme de groupement momentané d'opérateurs économiques (groupement conjoint ou groupement solidaire).

L'acheteur n'impose pas de forme juridique particulière au groupement attributaire après l'attribution.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de mandataires de plus d'un groupement.

Une même personne physique ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

## **12. Justificatifs de candidature**

Cf. dispositions de l'article 17.1.

## **13. Justificatifs de capacités**

Cf. dispositions de l'article 17.1.

## 14. Critères d'attribution et jugement des offres

### 14.1 Critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse

L'offre économiquement la plus avantageuse sera déterminée par application des critères de jugement suivants, par ordre de priorité et pondérés :

- a) Valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique présenté par le candidat à l'appui de son offre (notée sur 10 points - coefficient de pondération de 60 %) ;
- b) Prix des prestations (noté sur 10 points - coefficient de pondération de 40 %).

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'Acte d'Engagement (AE) et celui figurant sur la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), le montant porté sur l'Acte d'Engagement prévaudra.

Le soumissionnaire concerné sera invité à mettre en conformité sa DPGF avec le montant de l'AE sans en modifier le total, lors de la phase de régularisation ou de négociation. Le refus du candidat d'harmoniser sa DPGF entraînera le rejet de son offre pour incohérence.

### 14.2 Grille d'évaluation des sous-critères techniques

- ❖ La valeur technique sera appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat, selon les sous-critères suivants :

Sous-critères	Désignation	Pondération (%)
A - Méthodologie et mode opératoire	Description détaillée des étapes de dépose de l'existant, et de la pose, préparation des appuis, montage de la structure en Iroko et fixation du platelage, garde-corps, description des fixations etc.	30%
B - Qualité et provenance des matériaux	Fiches techniques des matériaux proposés (provenance de l'Iroko, caractéristiques du composite antidérapant, type d'Inox etc.)	15%
C - Organisation et respect des délais	Planning détaillé, effectifs mobilisés et mesures prises pour garantir la sécurité des abords du gymnase pendant les travaux	15%

Sous-critères	Maximum	TB	B	M	I	TI	NT
Sous-critère A	5	5	4	3	2	1	0
Sous-critère B	2,5	2,5	2	1,5	1	0,5	0
Sous-critère C	2,5	2,5	2	1,5	1	0,5	0

TB : Très Bien - B : Bien - M : Moyen - I : Insuffisant - TI : Très insuffisant - NT : Non Traité

Note Critère 1 (valeur technique) :

$N(C1) = \text{Note A} + \text{Note B} + \text{Note C}$  (sur 10 points)

- ❖ Prix

L'offre financière régulière, acceptable et conforme la moins disante recevra la note maximale de 10 points. Les autres offres seront notées selon la formule ci-dessous.

Note Critère 2 (Prix) :

$$N(C2) = \frac{\text{Montant de l'offre acceptable la moins élevée}}{\text{Montant de l'offre à noter}} \times 10$$

❖ Note finale N(F)

La note globale de synthèse permettant le classement des candidats sera calculée comme suit :  
 $N(F) = N(C1) \times 60\% + N(C2) \times 40\%$

Le candidat ayant obtenu la note globale N(F) la plus élevée sera proposé comme attributaire.

### 14.3 Phase de négociation des offres

À l'issue d'une première analyse des offres reçues, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de conduire des négociations avec les 3 ou 4 mieux placés lors de cette analyse.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation préalable.

## 15. Remise d'échantillons ou de matériels de démonstration

Sans objet.

## 16. Contenu du dossier de la consultation à fournir au candidat par le pouvoir adjudicateur

- le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et son annexe (rajout d'un escalier) ;
- les documents graphiques/vues en plan de la passerelle piétonne (existant et projet) ;
- le cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

## 17. Modalités de remise des offres

### 17.1 Contenu de l'offre

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra obligatoirement deux dossiers distincts regroupés dans le pli électronique (conformément aux dispositions des articles R2142-1 et suivants du Code de la commande publique).

❖ Les documents de la candidature

Les candidats et les autres opérateurs économiques sur lesquels ils s'appuient pour justifier de leurs capacités sont dispensés de fournir les renseignements ci-après :

- s'ils sont accessibles à l'acheteur public par le biais d'un système électronique de mise

à disposition d'information administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation (coordonnée du système ou de l'espace, Code d'accès) et que cet accès soit gratuit

- s'ils ont déjà été fournis à l'acheteur public à l'occasion d'une consultation précédente, à condition que la candidature mentionne expressément les documents et la procédure concernés

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

➤ *renseignements relatifs à ses capacités professionnelles, techniques et financières*

- une lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé DC1 ou document unique de marché européen - DUME - ou équivalent)
- la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (imprimé DC2 document unique de marché européen - DUME - ou équivalent)
- une liste de références récentes pour des marchés similaires datant de moins de 3 ans, précisant les prestations réalisées en propre par le candidat, le montant du marché et le pouvoir adjudicateur
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, l'indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et, notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché
- une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
- une attestation d'assurance professionnelle couvrant les risques afférents aux prestations prévues par le marché (pour les seules entreprises soumises à l'obligation de s'assurer)

➤ *renseignements relatifs à sa situation administrative, juridique, fiscale et sociale*

- l'attestation sur l'honneur du candidat déclarant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du Code de la commande publique
- le pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise, si la personne signataire n'est pas son représentant légal
- copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L1221-10, L3243-2 et R3243-1 du Code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D8222-5-3° du Code du travail).
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R3243-1 du Code du travail, ou des documents équivalents.
- le cas échéant, la liste nominative des travailleurs étrangers employés pour la réalisation des prestations attendues et qui sont soumis à autorisation de travail exigée par les articles D8254-2 à D8254-5 du Code du travail Cette liste doit préciser, pour chaque salarié concerné, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.
- lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou

au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée :

- ✓ un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K-bis) datant de moins de trois mois

ou autres pièces admises :

- ✓ une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- ✓ un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente
- ✓ un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription

#### ❖ L'offre

- l'acte d'engagement, dûment complété ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire à compléter, dûment complétée ;
- un mémoire technique qui fera apparaître de manière argumentée, concise et intelligible :
  - ✓ La méthodologie d'intervention (mode opératoire détaillé pour la dépose de l'existant, la préparation des appuis, le montage de la structure en Iroko, les fixations et la pose des garde-corps).
  - ✓ Les fiches techniques des matériaux et produits proposés (provenance et certifications de l'Iroko, caractéristiques du composite antidérapant, nuance de l'Inox A2...).
  - ✓ Le planning prévisionnel d'exécution détaillé (intégrant la période de préparation de 5 semaines et la durée totale de 15 semaines).
  - ✓ La composition de l'équipe dédiée au chantier (organigramme, qualifications du conducteur de travaux et du chef de chantier).
  - ✓ Une note relative aux mesures d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement (sécurisation des abords du gymnase David Douillet).

#### 17.2 Modalités de remise des offres

**Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.**

**Les plis sont exclusivement adressés par voie dématérialisée via la plateforme :**

<https://www.achatpublic.com/>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée. Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles et non cryptés (ex : PDF, Word, Excel).

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

La signature des pièces n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre, elle ne sera requise que pour le seul attributaire.

Le marché pourra être conclu soit par signature électronique (conforme aux exigences du règlement européen eIDAS niveau avancé ou qualifié), soit par signature manuscrite après re-matérialisation par l'acheteur.

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Pour des raisons de sécurité liées à des problématiques de virus ou plateforme, une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur une clé USB est autorisée. Cette copie est transmise à la mairie sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde", ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Cette copie ne sera ouverte que dans les cas prévus par la réglementation (constatation d'un flux malveillant/virus ou dépôt électronique non finalisé dans les temps en raison d'un bug technique de la plateforme).

### 17.3 Date et heure limites de remise des offres

**Le vendredi 12 juin 2026 à 12h00**

### 17.4 Durée de validité de l'offre

L'offre du candidat l'engage pour une durée de 120 (cent vingt) jours à compter de la date limite de remise précisée ci-dessus.

## 18. Recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel les renseignements concernant leur introduction peuvent être obtenus :

Tribunal administratif de Melun  
43 rue du Général de Gaulle - Case postale 8630 - 77008 MELUN Cedex  
Tél : 01.60.56.66.30 / greffe.ta-melun@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;
- Recours de pleine juridiction pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

## 19. Renseignements complémentaires

La remise des plis s'effectue uniquement par voie dématérialisée sur la plateforme.

Les candidats disposent d'un délai de huit (8) jours francs avant la date de remise des offres mentionnée à l'article 20.3 pour formuler par écrit toute question en lien direct avec la procédure ou destinées à obtenir des précisions complémentaires.

Les questions seront exclusivement adressées via la plateforme de dématérialisation :  
<https://www.achatpublic.com/>

Il y sera répondu dans la mesure où la personne publique détiendra ou aura pu disposer des éléments de réponse.

Toutes les réponses seront publiées sur la plateforme de dématérialisation.